



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par les arrêtés N°3A/2024/3373-3374/176 du 24 septembre 2024, le Ministre du Travail a autorisé

la société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, deux palans de la marque PALANBOX 80, numéros de construction 165281 et 165284.

Les arrêtés ministériels ont été déposés au service écologique de la commune de Pétange et pourront y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 3 octobre 2024 au 12 novembre 2024 inclus).

Pétange, le 30 septembre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,